

**VOUS AVEZ LOUE LE CHALET, MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT  
LES CONSIGNES CI-DESSOUS  
AFIN QUE VOTRE SEJOUR SE DEROULE AU MIEUX !!**

***Ce chalet est mis à votre disposition par  
L'association *La Providence de Nîmes.****  
**En cas de problème particulier appeler le 04.66.27.98.98**

**INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS DIVERSES**



**TELEPHONE DU CHALET 04.67.50.27.80**

Il est réservé aux **appels d'urgence (112)** ou pour recevoir des appels.

Avec la facture détaillée, nous nous réservons le droit, en cas d'utilisation abusive, de vous facturer le coût des communications.



Le chalet est équipé en Wifi : vous trouverez l'identifiant et mot de passe sur place.



**EAU, ELECTRICITE, ALARME INCENDIE**



Vos consommations d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de la location ; vous n'avez pas à ouvrir ou à fermer les compteurs, sauf consignes particulières, qui vous seraient communiquées par l'association.

**POUR INFORMATION :**

- ➔ **Le compteur d'eau** est situé : à l'entrée du terrain à DROITE du portail (d'entrée)
- ➔ **Le compteur électrique** et **l'alarme incendie** sont dans la pièce au rez-de-chaussée à côté de l'escalier



# IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE FUMER A L'INTERIEUR DU CHALET



***PAS DE CHAUSSURES à l'INTERIEUR  
MERCİ D'UTILISER VOS CHAUSSONS***

## Nuisances sonores..

VOUS ETES DANS UN LOTISSEMENT RESIDENTIEL, CALME,.... ET QUI DOIT LE RESTER !

TOUT LE MONDE A LE DROIT DE SE REPOSER....



**DONC, ATTENTION AU BRUIT  
EN JOURNEE, MAIS AUSSI ET SURTOUT  
APRES 22 H 00**

**SONO INTERDITE**

**MERCİ DE RESPECTER CES CONSIGNES.  
POUR FAIRE LA FETE : ALLEZ Siffler en haut de la montagne !!!**

*(Les voisins ont le numéro de La Providence et appellent,  
donc, nous sommes au courant immédiatement s'il y a le moindre souci)*



## A VOTRE ARRIVEE :

Les locaux mis à votre disposition sont propres, dans un bon état, avec tous les équipements pour la cuisine et les produits d'entretien. En cas de souci, appelez dès le jour de votre arrivée l'association pour signaler une dégradation que vous constateriez ou un manque dans l'équipement.

*A défaut de votre appel, nous considérons que vous prenez le chalet  
Sans ennui particulier.*



## Dechets



Les poubelles doivent être sorties à votre départ et déposées dans le local qui se trouve près de la halle des sports située face au restaurant.



### PARKING

Vous pouvez garer votre véhicule à l'intérieur de la propriété, mais **surtout pas à l'extérieur**, utilisez les places prévues à cet effet.



### VOISINAGE

Ce chalet est situé dans un quartier calme et tranquille, ce qui fait son charme. C'est pourquoi nous vous demandons d'être solidaires de cette quiétude.



Les soirées festives avec guitare, chansons, blagues, karaoké, etc...

sont autorisées... En haut sur la montagne



Mais pas dans le jardin !!!!



### BARBECUE

Sous votre entière responsabilité, vous pouvez n'utiliser que le barbecue extérieur

**INTERDICTION DE FAIRE DU FEU DANS LE JARDIN !!!**



# A VOTRE DEPART :



## TOUS LES VOLETS DOIVENT ETRE FERMES.



**FRIGO** : Vider le réfrigérateur ; seuls peuvent rester pour d'autres locataires des ingrédients ne présentant aucun risque de péremption (huile, sel, boîtages non ouverts etc..).



**POUBELLES** : Ne laisser aucune poubelle, ni dans la maison, ni dehors

**LITS** : Remettre les oreillers et couettes bien rangés sur les lits ;



**Il faut libérer le chalet APRES avoir fait le ménage**

➡ **Le lundi pour 10h00**

➡ **Le vendredi pour 10h00**



## AUCUN RETARD N'EST POSSIBLE

*Nous vous demandons de rendre les locaux en parfait état et pensez à la joie qu'auront les groupes qui vous succéderont en arrivant dans un lieu propre.*

*Le respect de ces consignes permettra aux prochains résidents d'être accueillis dans un lieu sympathique  
Et vous d'avoir la joie de pouvoir y revenir....*

*Nous espérons que dans l'avenir vous retrouverez,  
Avec plaisir, notre chalet.*

*Philippe MARGERIT - Président*